



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23/09/2024

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 17 septembre 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	<b>Présents :</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents : 13</b>	Gérard Dèque, Gaël Marandin, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Alicia Berthier-Derose, Samuel Périidy, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Florence Collino, arrivée à 20h42, Nicolas Métivier, Thierry Rolland,
<b>Nombre de Conseillers représentés : 2</b>	<b>Excusés :</b> Marlène Benoit, Estelle Remacle.
<b>Début de séance : 20h30</b>	<b>Absent :</b>
<b>Fin de séance : 21h34</b>	<b>Pouvoirs :</b> Marlène Benoit à Gérard Dèque, Estelle Remacle à Gaël Marandin
	<b>Secrétaire :</b> Samuel Périidy

### CONVENTION POINT NŒUDS

CONVOCATION  
LE 17 09 2024

Introduit originellement aux Pays-Bas et en Belgique, le concept de Points-Nœuds fait son chemin en France, avec le Doubs en précurseur.

AFFICHAGE LE

Le réseau Points-Nœuds se caractérise par un ensemble de routes et chemins cyclables interconnectés, marqués par des intersections numérotées, les points-nœuds.

04 OCT. 2024

En somme, le réseau Points-Noeuds est un maillage du territoire en tronçons de différentes longueur interconnectés entre eux. Et à chaque intersections il y a un numéro.

Au final l'itinéraire tient dans une simple suite de numéro. Il suffit ensuite de suivre les panneaux placés sur les chemins balisés pour se repérer.

Cette structuration permet aux cyclistes de planifier facilement leurs parcours en offrant une flexibilité et une facilité de navigation accrues.

M. le Maire soumet à la validation du conseil municipal la convention pour l'entretien des panneaux.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Marlène Benoit) :**

**- approuve la convention proposée par le Département du Doubs**

**- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

